

Protocole de discussion

***entre le
Ministère de l'Éducation nationale
le
Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
la
Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale
et de la Recherche Publique-CFDT
et le
Syndicat des Enseignants - UNSA***

L'École primaire est la clé du succès de la poursuite d'études jusqu'à l'insertion dans la vie active. C'est à juste titre que les français y sont attachés. Les données les plus récentes font apparaître que l'école ne parvient pas à faire réussir tous les élèves.

La lutte contre l'échec scolaire apparaît donc comme une priorité, qui doit rencontrer un large consensus de tous les acteurs.

Dans cette perspective, un groupe de travail placé auprès du DGESCO, a déjà fait des propositions communes pour l'école maternelle. La décision de supprimer les cours le samedi matin a ouvert un nouveau champ de réflexion sur le temps scolaire qui doit s'inscrire dans la problématique générale de réussite de tous les élèves.

Le SNUIPP, le Sgen-CFDT, le SE-UNSA et le ministre de l'éducation nationale décident d'engager des discussions en s'appuyant sur les principes suivants :

- L'école maternelle joue un rôle important qui doit être conforté dans la socialisation, et la scolarisation des élèves comme dans la prévention des difficultés scolaires
- Le traitement de la difficulté scolaire, notamment les 15% d'élèves en très grande difficulté, est une priorité de l'école élémentaire. Les moyens doivent être renforcés là où le besoin d'école est le plus fort.
- Dans les écoles où la difficulté scolaire est la plus récurrente, le principe « plus de maîtres que classes » pourra être retenu et la relation aux familles renforcée.
- L'école est le lieu pertinent d'organisation des pratiques reposant notamment sur la liberté pédagogique, l'autonomie et la responsabilité des équipes et l'évaluation des élèves.

Sur le fondement de ces principes, les syndicats et le ministre de l'éducation nationale conviennent d'un programme de travail portant sur le réinvestissement des heures libérées par la suppression des heures de cours du samedi matin. Avec la 27^{ème} heure déjà consacrée à la concertation et à la formation, ce sont 108 heures qui sont rendues disponibles dans l'année.

Le travail lancé en commun concernera :

- Le principe d'utilisation de ces heures et les modes possibles d'organisation de la semaine qui en découleront.
- Les modalités d'organisation et de répartition de ces heures, afin de renforcer le travail en équipe et la formation des enseignants et leur articulation avec les dispositifs actuels d'aide aux élèves en difficulté et de formation continue des enseignants.

Le dispositif sera mis en place à la rentrée 2008. Le calendrier de ces discussions s'établit de la façon suivante :

- Novembre/ décembre : discussions et élaboration d'un document réalisé à partir de ces discussions
- Janvier : finalisation des mesures et élaboration des textes réglementaires et le cas échéant des directives pédagogiques nécessaires.

Paris, le Lundi 12 novembre 2007